



SECTEUR HABITATION
C.P. 8000, 265, boul. Montagnais Uashat, QC G4R 4L9
Tél.: (418) 962-0327 Téléc.: (418) 968-0937

- - -AVIS PUBLIC- - -

Uashat, le 22 mai 2018

RENCONTRE PUBLIQUE POUR LES DEMANDES DE MAISONS

INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM désire vous inviter à deux rencontres publiques pour vous donner de l'information du secteur de l'habitation soit **lundi, le 4 juin 2018 à Mani-Utenam et mercredi, le 6 juin 2018 à Uashat :**

Rencontre à Mani-Utenam au centre administratif d'ITUM

14, rue Innut

Lundi, le 4 juin 2018

À partir de 13:00

Rencontre à Uashat au bureau administratif d'ITUM

265, boul. des Montagnais

Mercredi, le 6 juin 2018

À partir de 13:00

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande par écrit, **(seules les demandes écrites seront étudiées par le secteur politique)** avant mardi, le 29 mai 2018 à 16h30 pm, à l'adresse suivante :

**INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM
265, boul. Montagnais, C.P. 8000
Uashat (Québec) G4R 4L9
SECTEUR DE L'HABITATION**

SECTEUR HABITATION



SECTEUR HABITATION
C.P. 8000, 265, boul. Montagnais Uashat, (Qc) G4R 4L9
Tél.: (418) 962-0327 Téléc.: (418) 968-0937

- - -AVIS PUBLIC- - -

Uashat, le 22 mai 2018

RENCONTRE PUBLIQUE POUR LES DEMANDES DE MAISONS

Le secteur politique utilisera les critères d'admissibilité de la politique d'habitation de 2014.

PARTIE 3 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX RÉGISSANT L'HABITATION

3.1 Critères d'admissibilité pour tous les programmes

Toute personne désirant participer à un programme de logement doit :

1. Être membre de la bande de Uashat Mak Mani-Utenam ;
2. Être âgé de 18 ans révolus ;
3. Le nouveau client doit être membre de bande depuis au moins cinq (5) ans ;
4. Avoir la capacité financière correspondant au logement convoité ;
5. Ne pas avoir de dettes ou arriérés de loyer à l'endroit d'I.T.U.M., si tel est le cas, doit conclure une entente avec I.T.U.M. pour le règlement de sommes dues.

SECTEUR HABITATION



SECTEUR HABITATION
C.P. 8000, 265, boul. Montagnais Uashat, (Qc) G4R 4L9
Tél.: (418) 962-0327 Téléc.: (418) 968-0937

- - -AVIS PUBLIC- - -

Uashat, le 22 mai 2018

RENCONTRE PUBLIQUE POUR LES DEMANDES DE PRÊTS MINEURS ET MAJEURS

Le secteur politique utilisera les critères d'admissibilité de la politique d'habitation de 2014.

PARTIE 6 : PROGRAMME AMÉLIORATION ET ACQUISITION (PRÊT MINEUR)

6.2 Critères d'éligibilité du programme

- A. Être propriétaire d'une résidence depuis de trois (3) ans ;
- B. Ne pas avoir bénéficié d'un programme de prêt de rénovation (3 ans) ;
- C. Ne pas avoir de dettes ou arrérages, de services municipaux, de loyer ou autres envers à I.T.U.M. ou si tel est le cas prendre entente pour tous les montants dus

PARTIE 7 : PROGRAMME DE RÉNOVATION MAJEURE (13 000\$ ou 26 000\$)

7.2 Critères d'éligibilité du programme

- 7.2.1 Être propriétaire-occupant depuis plus de trois (3) ans ;
- 7.2.2 Avoir un dossier de paiement régulier envers I.T.U.M. et respecter ses engagements depuis 1 an ;
- 7.2.3 Ne pas être client d'un logement locatif ;
- 7.2.4 Ne pas avoir bénéficié de programme P.A.R.E.L. de la S.C.H.L. d'au moins quinze (15) ans ou du programme de rénovations majeur d'I.T.U.M. ;

MÊME DATES POUR LES LETTRES ET RENCONTRES DE DEMANDES DES MAISONS

SECTEUR HABITATION